

## 2018\_CT2\_179

### **OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole - Approbation de conventions**

---

Le 15 mai 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 mai 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à GACHON Loïc – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BENKACI Moussa donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUDON Jacques – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FREGEAC Olivier donne pouvoir à BARRET Guy – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à MANCEL Joël – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à MALAUZAT Irène – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RENAUDIN Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – SUSINI Jules donne pouvoir à MERCIER Arnaud – TERME Françoise donne pouvoir à de SAINTO Philippe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BACHI Abbassia

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BOULAN Michel – BURLE Christian – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TALASSINOS Luc

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi**

**Agriculture**

■ Séance du 15 mai 2018

**05\_4\_04**

■ **Attribution de subventions aux associations à caractère agricole –  
Approbation de conventions**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

A ce titre, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

**Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de 100.180 € aux 11 associations suivantes (cf. tableau en annexe) :**

LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	42.400 €
LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE	27.000 €
COMITE D'ORGANISATION DE LA FETE DE LA VIGNE ET DU VIN	1.800 €
COMITE DE LA FETE DES VINS	3.500 €
FEDERATION DES FOYERS RURAUX	7.000 €
ARGENA	5.280 €
ACOPA	2.700 €
SYNDICAT AOC HUILE D'OLIVE D'AIX-EN-PROVENCE	4.000 €
GDA SUD LUBERON	2.500 €
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LA POMME DE TERRE DE PERTUIS	2.200 €
SERVICE DE REMPLACEMENT DES BDR	1.800 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 17 avril 2018.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle de son territoire, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribué aux 11 associations sus-mentionnées un montant total de subventions de 100.180 €

**Article 2 :**

Sont approuvés les termes des conventions d'objectifs à conclure avec les associations LES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE et LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE.

**Article 3 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment les conventions ci-annexées.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3D/6312/65748.

N° GU	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs oui/non
111	<b>LES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE</b>	Diverses manifestations de promotion	6 400 €	14 585	7 292 €	<b>6 400 €</b>	oui
114	<b>LES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE</b>	12ème présentation du millésime	13 300 €	59 495 €	15 864 €	<b>13 300 €</b>	oui
115	<b>LES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE</b>	17ème rallye découverte des vins de la Ste Victoire	9 300 €	56 754 €	11 351 €	<b>9 300 €</b>	oui
113	<b>LES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE</b>	Outils de promotion et de communication + actions techniques	12 400 €	34 844 €	19 164 €	<b>12 400 €</b>	oui
112	<b>LES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE</b>	22ème journée technique	1 000 €	6 048 €	1 613 €	<b>1 000 €</b>	oui
090	<b>LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENÇALE</b>	26ème festival de la gastronomie provençale	27 000 €	260 000 €	80 000 €	<b>27 000 €</b>	oui
017	<b>COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA VIGNE ET DU VIN</b>	24ème Fête de la vigne et du vin	2 500 €	26 850 €	1 800 €	<b>1 800 €</b>	non
484	<b>COMITÉ DE LA FÊTE DES VINS DES CÔTEAUX D'AIX</b>	34ème Fête des vins des Coteaux d'Aix	3 300 €	23 400 €	4 000 €	<b>3 500 €</b>	non
223	<b>FÉDÉRATION DES FOYERS RURAUX</b>	Production de maraîchage sur le site de Croq'jardin	7 000 €	15 000 €	7 000 €	<b>7 000 €</b>	non
119	<b>ARGENA</b>	Améliorer la qualité des sols agricoles sur le bassin versant de l'Arc	0 €	13 200 €	5 280 €	<b>5 280 €</b>	non
203	<b>ACOPA</b>	Promotion de l'olivier et de l'huile d'olive du Pays d'Aix	2.700 €	20.100 €	3.000 €	<b>2.700 €</b>	non
481	<b>SYNDICAT AOP DE L'HUILE D'OLIVE D'AIX</b>	22ème Fête de l'huile d'olive d'Aix	4.000 €	16.500 €	5.000 €	<b>4.000 €</b>	non
468	<b>GDA SUD LUBERON</b>	Programme de développement à destination des agriculteurs	2 000 €	140 870 €	3 000 €	<b>2.500 €</b>	non
457	<b>ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DE PERTUIS</b>	Promotion de la marque « Pomme de terre de Pertuis »	2 200 €	5 500 €	2 200 €	<b>2 200 €</b>	non

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

N° GU	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs oui/non
469	<b>SERVICE DES REMPLACEMENT DES BDR</b>	Remplacement des non salariés agricoles	1 800 €	131 202 €	5 000 €	<b>1 800 €</b>	non
						<b>100.180 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

DOSSIER N° 2018-111	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 685	17 avril 2018	15 mai 2018

<b>ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE</b>	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	PUYLOUBIER
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour <b>l'organisation de diverses manifestations de promotion</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fête de la Saint Vincent à Trets</li> <li>• Dégustation du millésime lors de la Foire de Printemps de Trets</li> <li>• Concours Général Agricole : dégustation interne + pré-sélection à Aix + finale à Paris</li> <li>• Accueil presse pour les vins primés au Concours Général Agricole : Comme chaque année, une conférence de presse sera organisée avec une dizaine de journalistes qui passeront une demi-journée sur le terroir de la Sainte-Victoire, laquelle s'achèvera dans les locaux (Vinothèque) de l'association où ils pourront déguster les vins médaillés au Concours Général Agricole et rencontrer les vignerons concernés. Un cocktail dînatoire clôturera cette manifestation en présence des élus locaux.</li> <li>• Accueil de délégations, écoles,....</li> </ul>
AUTRES PARTENAIRES	CD13 = 1.479 €                      CHAMBRE D'AGRICULTURE 13 = 500 €

<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	<b>14.585 €</b>	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2017	<b>15.898 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	<b>7.292 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	<b>7.949 €</b>
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	<b>6.400 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	<b>6.400 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	<b>43,88 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>40,26 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

diverses manifestations de promotion

## 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2018

CHARGES	Montant <sup>11</sup>	PRODUITS	Montant <sup>11</sup>
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats	5 010	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	1 886		
Achats matières et fournitures	3 070	074 - Subventions d'exploitation <sup>12</sup>	8 771
Autres fournitures	54	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) : Bouches du Rhône	1 479
		<b>Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)</b>	<b>7 292</b>
62 - Autres services extérieurs	1 566	Territoire du Pays d'Aix	7 292
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	1 566		
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
64 - Charges de personnel	8 009		
Rémunération des personnels	5 606	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	2 403	Autres établissements publics	500
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionne		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>5314</b>
Frais financier			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>14 585</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>14 585</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>13</sup></b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

La subvention demandée à la Métropole de 7 292 € représente 50 % du total des produits hors contributions volontaires.  
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à

Aix les Bains

le

28/09/2017

Cachet de l'association

<sup>11</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>12</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

<sup>13</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 89-01, prévoit a minima une information quantitative ou qualitative dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

DOSSIER N° <b>2018-114</b>	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 685	<b>17 avril 2018</b>	<b>15 mai 2018</b>

<b>ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE</b>	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	PUYLOUBIER
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour <b>l'organisation de la 12<sup>ème</sup> présentation du nouveau millésime « Côtes de Provence Sainte-Victoire », au Palais du Pharo à Marseille</b></p> <p>Cette manifestation de prestige permettra de faire se rencontrer et faire découvrir les vins aux restaurateurs, traiteurs, cavistes, sommeliers, journalistes, passionnés du vin, ainsi qu'aux principaux acteurs du tissu économique régional.</p> <p>Sur l'espace dédié à cet événement, les adhérents de l'association tiendront un stand de présentation et de dégustation de leurs vins respectifs.</p> <p>Leur objectif principal est de développer leur notoriété par le biais des relations presse et de contribuer à la création d'une image de marque spécifique.</p> <p>Lors de cette journée, l'association innovera en proposant des animations spécifiques réservées aux professionnels du vin (restaurateurs, cavistes, sommeliers,...)</p>
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 15.864 €

<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	<b>59.495 €</b>	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2017	<b>52.312 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	<b>15.864 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	<b>13.949 €</b>
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	<b>13.300 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	<b>13.300 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	<b>22,35 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>25,42 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

12ème présentation du millésime

## 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

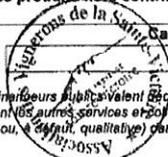
Année ou exercice 2018

CHARGES	Montant <sup>11</sup>	PRODUITS	Montant <sup>11</sup>
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats	32 649	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	21 909		
Achats matières et fournitures	10 380	074- Subventions d'exploitation <sup>12</sup>	31 728
Autres fournitures	360	État : préciser le(s) ministre(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	16 265	-	
Locations	15 753	-	
Entretien et réparation		Région(s) : Provence Alpes Côte d'Azur	15 864
Assurance	512	-	
Documentation		Département(s) :	
		<b>Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)</b>	<b>15 864</b>
62 - Autres services extérieurs	1 753	Territoire du Pays d'Aix	15 864
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	1 753		
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 - Charges de personnel	8 828		
Rémunération des personnels	6 180	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	2 648	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionnement		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>27767</b>
Frais financier			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>59 495</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>59 495</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>13</sup></b>			
85 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

La subvention demandée à la Métropole de 15 864 € représente 26,67 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à Aix les Bains le 22/09/2017



Sachet de l'association

<sup>11</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>12</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et activités sollicités.

<sup>13</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

DOSSIER N° <b>2018-115</b>	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 685	<b>17 avril 2018</b>	<b>15 mai 2018</b>

<b>ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE</b>	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	PUYLOUBIER
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour <b>l'organisation du 17<sup>ème</sup> rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire, le 20 octobre 2018, au départ du complexe sportif de la Gardi à Trets.</b></p> <p>Après un petit-déjeuner d'accueil, les organisateurs distribueront aux participants (dont le nombre est estimé à 1000 personnes) les énigmes et indices qui leur permettront de se diriger vers un des 5 circuits proposés.</p> <p>Chaque équipe se rendra dans les caves et domaines où différentes animations leur permettront de mieux connaître les vins, ainsi que le vignoble.</p> <p>Lors de cette édition, l'association souhaite renouveler ses partenariats avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les producteurs locaux qui leur feront découvrir leurs savoir-faire et déguster leurs produits</li> <li>✓ Les guides du Grand Site Sainte-Victoire, du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence et de la Réserve Naturelle Nationale Sainte-Victoire qui animeront des mini-conférences dans les caves et domaines</li> <li>✓ Vin &amp; Société qui cautionne cette manifestation de « fête viticole responsable »</li> <li>✓ L'Automobile Club du Pays d'Aix qui aide à sensibiliser les participants à la sécurité routière en leur demandant de nommer un SAM dans chaque véhicule</li> <li>✓ Le Crédit Agricole Alpes Provence qui proposera des animations sur la sécurité routière</li> <li>✓ Toyota Autosprinter d'Aix-en-Provence qui exposera des véhicules neufs.</li> </ul> <p>A l'issue du rallye, après la remise des prix aux équipes les plus méritantes (cartons de vins, prix offerts par les partenaires) la projection des photos prises durant la journée et une animation « quizz interactif » présentée par un animateur de France Bleu Provence, un cocktail d'înatoire clôturera cette manifestation en présence des partenaires et élus.</p>
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA= 11.351€                      CD13 = 11.351 €

<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	<b>56.754 €</b>	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2017	<b>56.171 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	<b>11.351 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	<b>11.234 €</b>
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	<b>9.300 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	<b>9.300 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	<b>16,39 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>16,56 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

17ème vallée découverte des vins

### 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2018

CHARGES	Montant <sup>11</sup>	PRODUITS	Montant <sup>11</sup>
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats	33 275	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	13 173		
Achats matières et fournitures	14 400	074- Subventions d'exploitation <sup>12</sup>	34 053
Autres fournitures	5 702	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	180	-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) : Provence Alpes Côte d'Azur	11 351
Assurance	180	-	
Documentation		Département(s) : Bouches du Rhône	11 351
		<b>Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)</b>	<b>11 351</b>
62 - Autres services extérieurs	218	Territoire du Pays d'Aix	11351
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	218		
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 - Charges de personnel	23 081		
Rémunération des personnels	16 157	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	6 924	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotations aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionne		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>22901</b>
Frais financier			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>56 754</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>56 754</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>13</sup></b>			
66 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

La subvention demandée à la Métropole de 11 351 € représente 20 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à

BAILLOUBIER  
le 29/05/2018

Cachet de l'association

<sup>11</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>12</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres mandataires publics ont été déclarées sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

<sup>13</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

DOSSIER N° <b>2018-113</b>	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 685	<b>17 avril 2018</b>	<b>15 mai 2018</b>

<b>ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE</b>	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	PUYLOUBIER
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix <b>pour le financement des outils et actions suivants :</b></p> <p><b>Outils de promotion et de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hébergement du site internet de l'association</li> <li>• Acquisition de matériel de communication (verres sérigraphiés et autres objets promotionnels)</li> </ul> <p><b>Actions techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction et diffusion de bulletins phytosanitaires (Lutte raisonnée contre les maladies de la vigne),</li> <li>• suivi et contrôle de maturité sur un réseau de parcelles de référence,</li> <li>• création d'un référentiel « Fertilisation raisonnée » par le biais d'analyses petiolaires,</li> <li>• organisation de sessions de réglage de pulvérisateurs,</li> <li>• projet de mise aux normes des points de rinçage et de remplissage des pulvérisateurs,</li> <li>• gestion du nouveau fléau « Flavescence dorée » (réunions d'information, piégeage larvaire et prospection)</li> </ul>
AUTRES PARTENAIRES	NEANT

<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	<b>34.844 €</b>	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2017	<b>38.395 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	<b>19.164 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	<b>19.198 €</b>
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	<b>12.400 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	<b>12.400 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	<b>35,59 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>32,30%</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

Fou Chouvenent de l'association

## 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 2018

CHARGES	Montant <sup>11</sup>	PRODUITS	Montant <sup>11</sup>
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
80 - Achats	4 634	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	2 985		
Achats matières et fournitures		074- Subventions d'exploitation <sup>12</sup>	19 164
Autres fournitures	1 649	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
81 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
		<b>Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)</b>	19 164
62 - Autres services extérieurs	2 268	Territoire du Pays d'Aix	19 164
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	2 268		
Services bancaires, autres			
83 - Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 - Charges de personnel	27 942		
Rémunération des personnels	19 559	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	8 383	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionnement		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>15680</b>
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>34 844</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>34 844</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>13</sup></b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

La subvention demandée à la Métropole de 19 164 € représente 55 % du total des produits hors contributions volontaires.  
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à

Puy loubert  
22/09/2017

Gachet de l'association

<sup>11</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>12</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services ou collectivités sollicités.

<sup>13</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit « minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

DOSSIER N° <b>2018-112</b>	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 685	<b>17 avril 2018</b>	<b>15 mai 2018</b>

<b>ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE</b>	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	PUYLOUBIER
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour <b>l'organisation de la 22ème journée technique en novembre ou décembre 2018.</b> Chaque année, l'association organise une manifestation afin de traiter des thèmes techniques d'actualité avec des intervenants extérieurs spécialisés. Les débats durent environ 2h30 et sont suivis d'un buffet et de la dégustation du millésime. Chaque manifestation réunit environ 120 personnes qui sont généralement les vignerons des caves coopératives et particulières adhérents à l'association, des techniciens régionaux, ainsi que les élus et représentants de la profession (fédérations, CIVP, syndicats...)
AUTRES PARTENAIRES	CD13 = 1.613 €

<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	<b>6.048 €</b>	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	<b>6.296 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	<b>1.613 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	<b>1.675 €</b>
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	<b>1.000 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	<b>1.000 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	<b>16,53 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>15,88 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

Journée Technique

## 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2018

CHARGES	Montant <sup>11</sup>	PRODUITS	Montant <sup>11</sup>
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats	2 798	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	2 498		
Achats matières et fournitures	300	074 - Subventions d'exploitation <sup>12</sup>	3 226
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) : Bouches du Rhône	1 613
		<b>Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)</b>	<b>1 613</b>
62 - Autres services extérieurs	28	Territoire du Pays d'Aix	1 613
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	28		
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
64 - Charges de personnel	3 222		
Rémunération des personnels	2 255	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	967	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionnement		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2822</b>
Frais financier			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 048</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 048</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>13</sup></b>			
66 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolet	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

La subvention demandée à la Métropole de 1 613 € représente 26,67 % du total des produits hors contributions volontaires.  
(montant attribué/total des produits) x 100

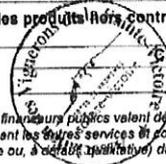
Signature du Président

Fait à

Puylobès

le

22/09/2017



Cachet de l'association

<sup>11</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.  
<sup>12</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services de collectivités sollicités.  
<sup>13</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

DOSSIER N° <b>2018-090</b>	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 116369	<b>17 avril 2018</b>	<b>15 mai 2018</b>

<b>LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE</b>	
PRÉSIDENT	Monsieur Jacques GIRARD
SIÈGE	CHATEAUNEUF-LE-ROUGE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2010 a pour but de promouvoir la gastronomie provençale
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour l'organisation du 26ème Festival de la Gastronomie Provençale qui se tiendra le 1er juillet 2018 à Châteauneuf-le-Rouge, sur le thème « Les produits régionaux ».</p> <p>Vu leur succès remporté les années précédentes, les ateliers de cocktails, de dégustation de vins et de découverte de l'huile d'olive seront reconduits.</p> <p>Des chefs confirmés et étoilés seront invités à ce festival pour lui donner une dynamique encore plus forte et la découverte de nouvelles spécialités du terroir méditerranéen y sera proposée, pour la modique somme de 6 € par portion.</p> <p>Le public attendu lors de cette manifestation est estimé à 8.000 visiteurs.</p>
AUTRES PARTENAIRES	COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LE-ROUGE = 100.000 €

<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	<b>260.000 €</b>	BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	<b>168.000 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	<b>80.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	<b>32.000 €</b>
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	<b>27.000 €</b>	SUBVENTION 2017 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	<b>27.000 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	<b>10,38 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>16,07 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

## 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Année ou exercice 2018

CHARGES	Montant <sup>11</sup>	PRODUITS	Montant <sup>11</sup>
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats	200 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	80 000
Prestations de services	180 000		
Achats matières et fournitures	90 000	074 - Subventions d'exploitation <sup>12</sup>	
Autres fournitures		État : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	12 000	-	
Locations	6 000	-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance	6 000	-	
Documentation		Département(s) :	
		<b>Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)</b>	
62 - Autres services extérieurs	48 000	<i>Agriculture</i>	80 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10 000		
Publicité, publication	24 000		
Déplacements, missions	14 000		
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,		<i>Chateaubriant le Rouge</i>	100 000
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>260 000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>260 000</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>13</sup></b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévoles	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévoles		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

La subvention demandée à la Métropole de **80 000 €** représente **30 %** du total des produits hors contributions volontaires.  
(montant attribué / total des produits) x 100

Signature du Président Cachet de l'association  
 Fait à Chateaubriant le 27/09/2017  
**Les Amis du Foyer**

<sup>11</sup> Ne pas indiquer les chiffres d'arrondi.  
<sup>12</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics doivent être complétées par une déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justification. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres sources de financement et les modalités de sollicitation.  
<sup>13</sup> Le plan comptable de l'association, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) sur les contributions volontaires et une possibilité d'inscription de la comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
 DE  
 Date de télétransmission : 31/05/2018  
 Date de réception préfecture : 31/05/2018

DOSSIER N° 2018-017	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	
TIERS N° 4062	17 avril 2018	15 mai 2018	
<b>COMITE DEPARTEMENTAL D'ORGANISATION DE LA FETE VIGNE ET VIN</b>			
PRÉSIDENT	Monsieur Christophe TATON		
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 1996, l'association a pour but l'organisation et la coordination de la Fête de la Vigne et du Vin auprès de la filière viticole 13, des caves coopératives et des caves particulières.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'organisation de la 24<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Vigne et du Vin, qui se tiendra le 12 mai 2018 dans les 40 caves coopératives et indépendantes des Bouches-du-Rhône.</p> <p>La Fête de la Vigne et du Vin a été créée pour fédérer au niveau national les professionnels du vin pendant une journée entière et permettre au public de découvrir les différentes facettes des métiers de la vigne et du vin, directement sur les sites de production, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.</p> <p>De nombreuses actions de communication (spots radio, encarts publicitaires dans la presse, communiqués de presse, flyers, affiches, dépliants, cartons d'invitation, réalisation d'un diaporama présentant la chaîne de vinification et le fonctionnement des caves distribué à toutes les caves adhérentes sous forme de clé USB) seront mises en place pour soutenir les initiatives des vignerons qui s'impliquent dans cette opération à travers les animations variées qu'ils proposent pour tout public : dégustation de vins, de produits régionaux, balades guidées dans les vignobles, expositions, rallyes, marchés provençaux, jeux pour les enfants, promenades en VTT, concours de pétanque, mini concerts, repas...</p> <p>Ce faisant, l'objectif de l'association est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les consommateurs, avertis ou néophytes, au travail qui gravite autour de la vigne et du vin, et cela dans le cadre d'une journée empreinte de convivialité au cours de laquelle ils pourront rencontrer les professionnels qui oeuvrent toute l'année pour fournir un produit de qualité</li> <li>▪ Développer la notoriété des vins du département et faire découvrir au grand public la filière viticole</li> <li>▪ Accroître la fréquentation des visiteurs sur les lieux de production (caves coopératives, domaines, caveaux, vignobles...)</li> <li>▪ Apporter un soutien promotionnel aux caves coopératives et aux domaines</li> </ul> <p>L'année dernière, ce sont 13 caves coopératives et 17 caves particulières qui ont participé à la 23<sup>ème</sup> édition et 23 communes qui ont accueilli les 3300 participants à la Fête 2017.</p> <p>Cette année, l'objectif est de mobiliser 30 communes et d'accueillir 3.500 visiteurs.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 4.000 €	CD13 = 4.000 €	PARTENAIRES PRIVÉS = 16.450 €
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	<b>26.850 €</b>	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	<b>26.850 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	<b>1.800 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	<b>2.500 €</b>
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	<b>1.800 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	<b>2.500 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	<b>6,70 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>9,31 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

## 3-2. Budget prévisionnel de l'action

*Le total des charges doit être égal au total des produits*

Année ou exercice		2018	
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 - Achats	2 500,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	2 500,00 €		
Achats matières et fournitures	- €	74 - Subventions d'exploitation :	26 250,00 €
Autres fournitures	- €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	- €		
Locations		Région(s)	4 000,00 €
Entretien et réparation		Département (s)	4 000,00 €
Assurance			
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	24 350,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2017)	1 800,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7 100,00 €	Territoire Marseille-Provence	1 800,00 €
Publicité, publication	13 000,00 €	Territoire du Pays d'Aix	
Déplacements, missions	2 600,00 €	Déjà payé par service	
Services bancaires, autres	1 650,00 €		
63 - Impôts et taxes	- €	Territoire du Pays Salonais	
Impôts et taxes sur rémunérations,		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Autres impôts et taxes		Territoire Istres-Ouest Provence	
		Territoire du Pays de Martiques	
64 - Charges de personnel	- €	Commune(s) :	
Rémunération des personnels		Organismes sociaux (détailler) :	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		Fonds européens	
65 - Autres charges de gestion courante	- €	L'agence de services et de paiement (ax-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 - Charges financières	- €	Aides privées	16 450,00 €
		75 - Autres produits de gestion courante	600,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	600,00 €
		76 - Produits financiers	- €
68 - Dotations aux amortissements	- €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>26 850,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>26 850,00 €</b>
<b>DEFICIT A REPORTER</b>	<b>- €</b>	<b>EXCEDENT A REPORTER</b>	<b>- €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :</b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	- €	87 - Contributions volontaires en nature	- €
Secours en nature		Bénévolat	5 000
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	5 000	Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

La subvention demandée à la Métropole de 1800 représente 6,70 total des produits hors contributions volontaires.  
(montant attribué/total des produits) x 100

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « hors bilan » du compte de résultat.

**COMITE DEPARTEMENTAL  
D'ORGANISATION DE LA FETE  
DE LA VIGNE ET DU VIN**

Signature du Président



Fait à : Aix-en-Provence

Le : 8 Septembre 2017

Meison des Agriculteurs  
22 Avenue Henri-Pontier

13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
Tél. 04.42.21.64.81 - Fax 04.42.63.07.99

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

DOSSIER N° <b>2018-484</b>	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 109033	<b>17 avril 2018</b>	<b>15 mai 2018</b>

<b>COMITE DE LA FETE DES VINS DES COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE</b>	
PRÉSIDENT	Monsieur Eric DAVIN
SIÈGE	ROGNES
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 1998 a pour but la promotion des vins des Côteaux d'Aix-en-Provence
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour l'organisation de la 34<sup>ème</sup> édition de la Fête des Vins, qui se tiendra le 20 mai 2018 à Rognes et dont le but est la promotion de l'appellation des vins « AOP Côteaux d'Aix-en-Provence ».</p> <p>Une trentaine de producteurs des Côteaux d'Aix-en-Provence et une vingtaine d'exposants proposant des produits gastronomiques provençaux se tiendront à la disposition des milliers de visiteurs attendus pour la dégustation et la vente de leurs produits.</p> <p>De nombreuses activités ont été programmées pour cette 34<sup>ème</sup> édition, avec la présence d'un tonnelier, d'une pépinière viticole avec présentation des cépages de la région, d'une initiation à la dégustation animée par un œnologue, d'un espace vigneron où tous les vins des exposants seront regroupés, d'un stand de matériel viticole ancien et moderne, ainsi qu'un défilé d'anciens tracteurs...</p> <p>La traditionnelle participation des Echansons du Roy René, l'animation musicale dans la rue, les jeux en bois pour enfants et le repas à l'ombre des platanes ont été maintenus. En fin de journée, une tombola sera organisée par le Comité de la Fête des Vins, avec comme premier prix le poids du gagnant en vin.</p>
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 3.000 €      CD13 = 1.500 €      COMMUNE DE ROGNES = 3.000 € PARTENAIRES PRIVÉS = 3.900 €

<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	<b>23.400 €</b>	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	<b>24.400 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	<b>4.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	<b>4.000 €</b>
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	<b>3.500 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	<b>3.300 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	<b>14,96 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>13,52 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

## 3-2. Budget prévisionnel de l'action

*Le total des charges doit être égal au total des produits*

Année ou exercice			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 - Achats	0 000,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	4 000,00 €
Prestations de services	3 000,00 €		
Achats matières et fournitures	5 000,00 €	74 - Subventions d'exploitation :	19 400,00 €
Autres fournitures	- €	(Etat - préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	5 100,00 €		
Locations	5 000,00 €	Région(s)	3 000,00 €
Entretien et réparation		Département (s)	1 500,00 €
Assurance	100,00 €		
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	10 300,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2017)	4 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Territoire Marseille-Provence	
Publicité, publication	10 000,00 €	Territoire du Pays d'Aix	4 000,00 €
Déplacements, missions	300,00 €	Détail par service :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Territoire du Pays Salonais	
Impôts et taxes sur rémunérations,		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Autres impôts et taxes		Territoire Istres-Ouest Provence	
		Territoire du Pays de Martigues	
64 - Charges de personnel		Commune(s) :	3 000,00 €
Rémunération des personnels		Organismes sociaux (détailler) :	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		Fonds européens	
65 - Autres charges de gestion courante		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA, emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 - Charges financières		Aides privées	3 900,00 €
67 - Charges exceptionnelles		75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
68 - Dotation aux amortissements		76 - Produits financiers	- €
		78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>23 400,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>23 400,00 €</b>
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :</b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

La subvention demandée à la Métropole de 4 000 € représente 11% total des produits hors contributions volontaires.  
(montant attribué/total des produits) x 100

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied de compte de résultat ».

Signature du Président

Fait à : Rognes  
Le : 22/09/2017

**COMITE DE LA FÊTE DU VIN**  
Cachet de l'association Val de Caire  
Route de Caire-Val  
13840 ROGNES  
Tel. 06 82 66 49 54  
SIRET. 442 047 809 00011

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

DOSSIER N° <b>2018-223</b>	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 4021	<b>17 avril 2018</b>	<b>15 mai 2018</b>

<b>FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DES BDR (FDFR 13)</b>	
PRÉSIDENT	Monsieur Michel GANDOLFI
SIÈGE	CHARLEVAL
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 1949, cette association a pour objet l'animation et le développement global du milieu rural, à travers la mise en oeuvre d'actions sociales et environnementales.
OBJET DE LA DEMANDE	<p>En 2018, la Fédération accueillera sur son espace test Croq'Jardin son deuxième porteur de projet, diplômé BPREA en maraîchage biologique, qui a travaillé trois ans comme ouvrier agricole et souhaite s'installer en agriculture.</p> <p>La Fédération assurera l'appui technique avec un groupe local d'agriculteurs bio.</p> <p>Par ailleurs, plusieurs jeunes agriculteurs s'installant dans la plaine de la Roque d'Anthéron, la Fédération soutiendra cette dynamique en créant sur Croq'jardin un point de vente producteurs. Ceci nécessite l'aménagement d'un cabanon à l'entrée du jardin, de la communication et de la signalétique routière.</p> <p>Croq'jardin étant un lieu visité par plus de mille personnes par an, ce point de vente directe permettra au nouveau porteur de projet de se créer une clientèle et de bâtir sa commercialisation.</p> <p>La Fédération projette également de rénover un autre cabanon situé en bout de champ pour en faire un lieu de stockage et de conservation des légumes.</p> <p>Enfin, elle s'apprête à passer à la deuxième et dernière phase de construction de sa « table d'hôtes jardinière » installée au coeur du jardin en 2017, qui permettra aux visiteurs et touristes de prendre un repas confectionné avec les produits locaux des producteurs sur réservation deux fois par semaine le midi. Il s'agit cette année de finir la construction de la cuisine (pose de la charpente) et réaliser le mobilier extérieur.</p> <p>La subvention attribuée par la Métropole permettra ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer l'accompagnement du porteur de projet en test d'activité maraîchage A.B.</li> <li>- réaliser dans le cadre de chantiers participatifs l'aménagement des deux cabanons</li> <li>- produire de la communication et de la signalétique pour attirer le public</li> <li>- terminer les aménagements de la cuisine jardinière table d'hôtes</li> </ul> <p>Des financements privés (appel à projet Fondations) et un crowdfunding seront recherchés pour co-financer ces actions indispensables au développement de Croq'Jardin.</p>
AUTRES FINANCEURS	NEANT

<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	<b>15.000 €</b>	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2017	<b>52.782 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	<b>7.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	<b>10.000 €</b>
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	<b>7.000 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	<b>7.000 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	<b>46,67 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>13,26 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

# 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 20 10

CHARGES		Montant <sup>11</sup>	PRODUITS		Montant <sup>11</sup>
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		7657	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		0
Prestations de services		7000			
Achats matières et fournitures		315	074 - Subventions d'exploitation <sup>12</sup>		
Autres fournitures		342	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 - Services extérieurs		688			
Locations		436	Région(s) :		
Entretien et réparation		162	Département(a) : aide au poste		
Assurance		90	<b>Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)</b>		
Documentation			Territoire Marseille-Provence		
62 - Autres services extérieurs		4054	Territoire du Pays d'Aix		7000
Rémunérations intermédiaires et honoraires		3429	Territoire du Pays Salonais		
Publicité, publication			Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		
Déplacements, missions		306	Territoire Istres-Ouest Provence		
Services bancaires, autres		319	Territoire du Pays de Martigues		
63 - Impôts et taxes			Communes (détailler)		
Impôts et taxes sur rémunérations		0	Organismes sociaux (détailler) :		
Autres impôts et taxes		0	Fonds européens		
64 - Charges de personnel		2601	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)		
Rémunération des personnels		1301	Autres établissements publics		
Charges sociales		1300	Aides privées		
Autres charges de personnel			75 - Autres produits de gestion courante		
65 - Autres charges de gestion courante			Dont cotisations, dons manuels ou legs		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		8000
67 - Charges exceptionnelles			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
68 - Dotation aux amortissements					
<b>CHARGES INDIRECTES</b>					
Charges fixes de fonctionne					
Frais financier					
Autres					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>15000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>15000</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>13</sup></b>					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat		1000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestation en nature		
Personnel bénévole		1000	Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>16000</b>	<b>TOTAL</b>		<b>16000</b>

La subvention demandée à la Métropole de 7000 € représente 46,66 % du total des produits hors contributions volontaires.  
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

GANDOLFI Michel

Fait à

le

Cachet de l'association

Fédération Départementale  
des Foyers Ruraux Bouches-du-Rhône  
17 rue de la République 13200 Arles  
04 42 28 50 18 - Mail : foyersruraux13@gmail.com  
SIRET : 782 689 905 000 43 - APE : 8499Z  
Agréée : Jeunesse Education Populaire 13-07-0066

<sup>11</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euro

<sup>12</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics visent à être complétées en indiquant les autres subventions publiques auxquelles il a lieu de justifier. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres subventions publiques auxquelles il a lieu de justifier.

<sup>13</sup> Le plan comptable des associations issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou à défaut, qualitative) sur les contributions volontaires et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

DOSSIER N° 2018-119	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 102904	17 avril 2018	15 mai 2018

<b>ASSOCIATION REGIONALE DE GESTION ET D'ETUDE DES SOLS NATURELS ET AGRICOLES (ARGENA)</b>			
PRÉSIDENT	Monsieur André DOUDON		
SIÈGE	TRETS		
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>Créée en 2001, l'association ARGENA a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• répertorier les espaces naturels riches en plantes à parfums, aromatiques et médicinales</li> <li>• gérer et harmoniser leur exploitation</li> <li>• favoriser et diversifier la culture en mode biologique et/ou raisonné des plantes insuffisamment présentes ou surexploitées dans les sites naturels</li> <li>• assurer la promotion des plantes aromatiques sous toutes leurs formes et par tous les moyens possibles</li> </ul>		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association ARGENA regroupe des agriculteurs motivés pour s'engager dans un projet visant à améliorer la qualité des sols agricoles à l'échelle du bassin versant de l'Arc. Ce projet agronomique s'inscrit dans une volonté de développer une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et soucieuse de minimiser les intrants (chimiques et eau) tout en maintenant et/ou consolidant la qualité de la production et la pérennité économique des exploitations de ce bassin.</p> <p>Les actions menées en 2018 dans le cadre de ce projet ambitieux sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prospector les gisements de matières organiques locaux, effectuer un suivi analytique rigoureux de manière à connaître leur composition et surtout pour vérifier l'absence de métaux lourds. Déterminer les volumes et les périodes d'apports.</li> <li>➤ Expérimenter différents types de compostages : proportions des différents types de matières fraîches, optimisation du rapport C/N pour la qualité du compostage, broyage, qualité et gestion des lessivats.</li> <li>➤ Sensibiliser les agriculteurs sur le rôle de la matière organique dans le fonctionnement des sols au travers de réunion d'information, de sessions de formation ou de visites sur le terrain.</li> <li>➤ Mettre en place un appui technique de qualité pour promouvoir l'usage de techniques culturales vertueuses liées à l'épandage de matière organique.</li> </ul> <p>Les partenaires de ce projet sont à la fois des acteurs économiques privés (coopératives, entreprises), des associations (Vert Carbone, Association des Vignerons de la Sainte-Victoire) et des structures publiques (Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, lycées agricoles de Valabre et de la Provence Verte, Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc/SABA).</p>		
AUTRES PARTENAIRES	PARTENAIRES PRIVÉS = 7.920 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	13.200 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	0 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	5.280 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	0 €
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	5.280 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	40 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	0 %

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

# Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 2017

CHARGES		Montant <sup>11</sup>	PRODUITS		Montant <sup>11</sup>
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		2 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Prestations de services		2 000			
Achats matières et fournitures			074- Subventions d'exploitation <sup>12</sup>		5 280
Autres fournitures			État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 - Services extérieurs			-		
Locations			-		
Entretien et réparation			Région(s) :		
Assurance			-		
Documentation			Département(s) :		
			<b>Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)</b>		5 280
62 - Autres services extérieurs			Territoire du Pays d'Aix		5 280
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication					
Déplacements, missions					
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes			Communes (détailier)		
Impôts et taxes sur rémunérations,					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (détailier) :		
64 - Charges de personnel		11 200			
Rémunération des personnels		7 840	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emploi aidés)		
Charges sociales		3 360	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées		7920
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		
66 - Charges financières			Dont cotisations, dons manuels ou legs		
67 - Charges exceptionnelles			76 - Produits financiers		
68 - Dotations aux amortissements			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
<b>CHARGES INDIRECTES</b>					
Charges fixes de fonctions					
Frais financier					
Autres					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>13 200</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>13 200</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>13</sup></b>					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolet		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestation en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		

La subvention demandée à la Métropole de 5 280 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires.  
 (montant attribué / total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à Trets le 31/05/2017

Association Régionale pour la Gestion des Espaces Naturels (ARGEN) Le Pont de l'Arc - 13630 Trets

<sup>11</sup> Ne pas inclure les prestations d'ouvrages.  
<sup>12</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.  
<sup>13</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit « minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
 Date de télétransmission : 31/05/2018  
 Date de réception préfecture : 31/05/2018

DOSSIER N° 2018-203	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 6403	17 avril 2018	15 mai 2018

ASSOCIATION DES COMPAGNONS DE L'OLIVIER DU PAYS D'AIX (ACOPA)	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier GAUBENS
SIÈGE	AIX EN PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 1991, cette association a pour objet : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La défense, le développement et l'entretien de l'olivier</li> <li>▪ La promotion de l'huile d'olive du Pays d'Aix et de l'AOC Aix-en-Provence</li> <li>▪ L'animation de la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier du Pays d'Aix</li> </ul>
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Tout au long de l'année 2018, l'association se propose d'organiser diverses manifestations articulées autour de deux axes :</p> <p>1) <u>Défense, aide à l'entretien et développement de l'olivier en Pays d'Aix</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 démonstrations de taille d'olivier à destination des oléiculteurs débutants en février/mars/avril 2018 dans des communes différentes de la région</li> <li>• SOS olivier en péril : intervention de volontaires bénévoles dans une oliveraie abandonnée pour la remettre en état en prodiguant au propriétaire tous les conseils utiles permettant la remise en production</li> <li>• Démonstration annuelle de greffe organisée sur une oliveraie de région, au mois de mai ou juin</li> <li>• Parutions du « flash technique mensuel » destiné à prodiguer aux adhérents des conseils techniques réguliers pour entretenir leurs oliviers</li> <li>• 1 parution annuelle du journal « Le Compagnon » retraçant les différents aspects de l'actualité semestrielle de l'association et de ses actions au service de l'oléiculture</li> <li>• 2 réunions techniques annuelles, animées par une technicienne professionnelle des CIVAM, à destination des adhérents et sympathisants sur les thèmes : itinéraire technique de la récolte à la floraison et itinéraire technique de la floraison à la récolte</li> <li>• Conférences pédagogiques sur l'oléiculture en Provence à la demande des enseignants ou des associations</li> </ul> <p>2) <u>Promotion de l'huile d'olive du terroir et de l'appellation Huile d'olive AOP Pays d'Aix</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue de stands promotionnels à l'occasion de diverses manifestations oléicoles</li> <li>• Intronisation de personnes méritantes à la cause de l'olivier dans la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier du Pays d'Aix</li> <li>• Co-organisation avec le Syndicat AOC Huile d'olive d'Aix-en-Provence de la Fête de l'huile nouvelle appelée aussi « Huile de Noël » par les anciens, en décembre 2018, permettant aux mouliniers de faire déguster l'huile nouvelle</li> </ul>
AUTRES FINANCEURS	CR PACA= 3.000 €      CD13 = 1.800 €      COMMUNES = 2.900 €

DONNEES FINANCIÈRES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	20.100 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	20.100 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	3.000€	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	3.000€
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	2.700 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	2.700 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	13,43 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	13,43 %

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

# 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 2018

CHARGES	Montant <sup>11</sup>	PRODUITS	Montant <sup>11</sup>
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	6.600 €
Prestations de services	5.800 €		
Achats matières et fournitures	6.250 €	074- Subventions d'exploitation <sup>12</sup>	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) : PACA	3.000 €
Assurance	150 €	-	
Documentation		Département(s) : CG13	1.800 €
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	3.000 €
62 - Autres services extérieurs		..... CPA	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1.700 €	.....	
Publicité, publication	1.300 €	.....	
Déplacements, missions	800 €	.....	
Services bancaires, autres		.....	
Frais Postaux	1.100 €	.....	
63 - Impôts et taxes		Communes (détailler) Serres, La Fare,	2.900 €
Impôts et taxes sur rémunérations,		VELURE, GRANS,	
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 - Charges de personnel		.....	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	2.300 €
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>20.100 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>20.100 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>13</sup></b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>20.100 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20.100 €</b>

La subvention demandée à la Métropole de € représente % du total des produits hors contributions volontaires.

(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à LA FARE LES OLIVIERS le 14/10/2017

ACOPA

ASSOCIATION DES COMPAGNONS

DE L'OLIVIER DU PAYS D'AIX

13580 LA FARE LES OLIVIERS

Tél. / Fax 04 90 45 43 44

Siège social : Maison des Agriculteurs

22, Avenue Henri Pontier

13626 AIX EN PROVE

<sup>11</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>12</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant le numéro de compte bancaire de l'association.

<sup>13</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans le bilan et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

DOSSIER N° 2018-481	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 1120	17 avril 2018	15 mai 2018

SYNDICAT AOP HUILE D'OLIVE D'AIX-EN-PROVENCE	
PRÉSIDENT	Monsieur Yves BERNARD
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créé en 1996, ce syndicat regroupant moulins, coopératives et producteurs du Pays d'Aix et de Salon a pour but la défense, la gestion et la promotion de l'AOP huile d'olive d'Aix-en-Provence
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'organisation de la 22<sup>ème</sup> Fête de l'huile d'olive AOP d'Aix-en-Provence, qui se déroulera en décembre 2018 à Aix. C'est avec l'objectif de promouvoir et de faire connaître la typicité de l'AOP Huile d'Olive d'Aix-en-Provence que les producteurs s'unissent sous un même chapiteau pour célébrer l'huile d'olive nouvelle 2018. Grâce au contact direct avec le producteur et à la dégustation d'huile d'olive de quatorze domaines et moulins de ce secteur, les visiteurs pourront apprécier tout au long du week-end la qualité et la spécificité d'un tel produit pour l'accommoder avec les mets les plus divers.</p> <p>Au cours de cette manifestation, diverses animations leur seront proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La dégustation et la vente de produits autour du thème de l'olivier : huile d'olive, tapenade, olive, vin cuit, gibassié à l'huile</li> <li>▪ Un bar à huile présentant l'ensemble des huiles des producteurs</li> <li>▪ L'accueil du public pour des conseils techniques par l'association des Compagnons de l'olivier du Pays d'Aix</li> <li>▪ La démonstration et la dégustation d'aioli</li> <li>▪ Un Chapitre de la Confrérie des Chevaliers de l'olivier du Pays d'Aix avec l'intronisation de personnalités du monde oléicole</li> <li>▪ Un jeu concours ayant pour thème l'oléiculture du Pays d'Aix</li> <li>▪ Des expositions d'artisans travaillant le bois d'olivier, la scourtinerie ou encore les compositions florales réalisées sur place grâce à la participation de la Chambre Syndicale des Fleuristes des Bouches-du-Rhône, sur le thème des festivités de Noël</li> </ul>
AUTRES FINANCEURS	PARTENAIRES PRIVÉS = 900 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	16.500 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	16.500 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	5.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	5.000 €
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	4.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	4.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	24,24 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	24,24 %

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

Budget Prévisionnel  
 XXII eme eme Fête de l'Huile d'olive AOP Aix en Provence  
 décembre 2018, Aix en Provence

DEPENSES		Prévisionnel
<b>Communication</b>	Impression affiches	570
	1200 cartons inauguration	450
	1500 flyers	430
	frais postaux inaugur	500
	frais affichage affiches	250
	dépliant	500
<b>Logistique</b>	Chapiteau	8 500
	occupation domaine publ	450
<b>Animation décoration</b>	animateur	900
	pépinières Jean Rey	90
	Intronisation confrérie	1 000
	huile aioli	150
	matériel divers	230
	5 paniers cadeau (alinéa)	55
	Inauguration (lég. croutor	110
	Vin Inauguration	100
	repas inauguration	715
	animation fleuriste	1500
	<b>Total</b>	<b>16500</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Part exposants</b>		4000
<b>subventions C Agri</b>	Crédit Agricole Aix	400
	Crédit Agricole Berre	500
<b>Subvention Metropole</b>		5000
<b>Part Syndicat</b>		6600
<b>Total</b>		<b>16500</b>

  
 Syndicat AOP Huile d'Olive  
 d'Aix-en-Provence  
 Maison des Agriculteurs  
 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1  
 Tél./Fax : 04 42 96 37 08  
 Siret : 416 682 664 00014 - APE 9411Z

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
 DE  
 Date de télétransmission : 31/05/2018  
 Date de réception préfecture : 31/05/2018

DOSSIER N° <b>2018-468</b>	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 122692	<b>17 avril 2018</b>	<b>15 mai 2018</b>

<b>GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE SUD LUBERON (GDA SUD LUBERON)</b>	
PRÉSIDENT	Monsieur André SERRI
SIÈGE	LA TOUR D'AIGUES
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 1969 a pour but de définir et mettre en œuvre un programme de développement répondant aux attentes des agriculteurs et concourant à l'évolution et au progrès de l'agriculture.
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Le programme mis en œuvre en 2018 par l'association, en cohérence avec le Programme de Développement Agricole conduit par la Chambre d'Agriculture de Vaucluse et les organismes régionaux, se déclinera autour des cinq axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expérimentations et études variétales, végétales et phytosanitaires</li> <li>➤ Acquisition de références techniques et technico-économiques</li> <li>➤ Diffusion de bulletins techniques hebdomadaires et d'articles de presse auprès des agriculteurs et des partenaires de l'agriculture.</li> <li>➤ Organisation de formations à destination du public du monde agricole</li> <li>➤ Animation et développement local du milieu agricole et rural</li> </ul> <p>Plus précisément, outre la reconduction des principales actions réalisées en 2017, l'association initiera cette année les nouvelles actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ferme Ecophyto DEPHY : Organisation d'une démonstration sur la qualité de pulvérisation organisée en été dans le Sud Luberon</li> <li>➤ Formations : s'initier à la maintenance de petits matériels – s'initier aux techniques de soudure à l'arc– entretenir son tracteur – s'initier à la dégustation des vins – piloter l'irrigation en vigne - produire et commercialiser des truffes – régler et entretenir son pulvérisateur – utiliser un intercep et une décavaillonneuse – conduire son tracteur, atteler, dételier sa remorque – greffer en pente sur porte-greffe en place avec butte de terre – découvrir et s'appropriier les nouvelles technologies</li> <li>➤ Mobilisation et innovation vigneronne contre les dépérissements du vignoble : Mise en place d'essais et suivi de parcelles au sein du groupe de progrès Luberon, afin d'identifier les itinéraires techniques entraînant moins de problèmes de dépérissement.</li> </ul>
AUTRES FINANCEURS	CD84 = 4.850 €      COMMUNE = 1.200 €      AUTRES ETS PUBLICS = 900 € AIDES PRIVEES = 1.300 €

<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	<b>140.870 €</b>	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	<b>129.987 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	<b>3.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	<b>2.000 €</b>
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	<b>2.500 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	<b>2.000 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	<b>1,77 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>1,54%</b>

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
 DE  
 Date de télétransmission : 31/05/2018  
 Date de réception préfecture : 31/05/2018

### 3-2. Budget prévisionnel de l'action

*Le total des charges doit être égal au total des produits*

Année ou exercice		2018	
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 - Achats	300,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	11 500,00 €
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	300,00 €	74 - Subventions d'exploitation :	11 250,00 €
Autres fournitures	-	Est. précéder lot(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	470,00 €		
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation		Département (s)	84
Assurance	470,00 €		4 850,00 €
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	7 610,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (total 2017)	3 000,00 €
Remunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire Marseille-Provence	
Publicité, publication		- Territoire du Pays d'Aix	
Déplacements, missions	610,00 €	Dont par service	Agriculture
Services bancaires, autres	7 000,00 €		3 000,00 €
63 - Impôts et taxes	-	- Territoire du Pays Salonnais	
Impôts et taxes sur rémunérations		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Autres impôts et taxes		- Territoire Jura-Quart Provence	
64 - Charges de personnel	-	- Territoire du Pays de Merignas	
Remunération des personnels		Commune(s)	1 200,00 €
Charges sociales		Organismes sociaux (détailler) :	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	132 450,00 €	Fonds européens	
		L'agence de services et de paiement (SAI-CRATBY/ emplois aidés)	
66 - Charges financières	-	Autres établissements publics	900,00 €
		Aides privées	1 300,00 €
67 - Charges exceptionnelles	-	75 - Autres produits de gestion courante	118 000,00 €
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	1 150,00 €
68 - Dotation aux amortissements	-	76 - Produits financiers	20,00 €
		77 - Produits sur amortissements et provisions	-
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>140 870,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>140 870,00 €</b>
<b>DEFICIT A REPORTER</b>	<b>- €</b>	<b>EXCEDENT A REPORTER</b>	<b>- €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :</b>			
66 - Emplois des contributions volontaires en nature	-	67 - Contributions volontaires en nature	-
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

La subvention demandée à la Métropole de 3000 représente 2,13 % du total des produits hors contributions volontaires.  
(montant attribué/total des produits) x 100

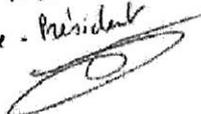
1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

PD. F. Ladat  
Vice-Président



Fait à : La Tour d'Aigues  
Le : 26/09/2017

Chambre d'Association de Marseille  
Antenne de la Tour d'Aigues  
GDA S  
335, rue de l'Industrie  
84240 La Tour d'Aigues  
Tél. : 04 90 09 04 44

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

DOSSIER N° <b>2018-457</b>	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 114725	<b>17 avril 2018</b>	<b>15 mai 2018</b>

<b>ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DE PERTUIS</b>	
PRÉSIDENT	Monsieur André SERRI
SIÈGE	LA TOUR D'AIGUES
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 2008 a pour but la promotion et la défense de la pomme de terre de Pertuis
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour le développement de la communication auprès du grand public et des agriculteurs visant à promouvoir et défendre la marque « pomme de terre de Pertuis » sur différentes fêtes et manifestations régionales auxquelles elle participe, à l'aide de banderoles, affiches, flyers, roll-up, exposition photos relatant la culture de la pomme de terre au fil des saisons, ainsi que via son site internet « pommes de terredepertuis.fr. »</p> <p>Plus précisément, son programme d'actions 2018 se déclinera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place des actions du GIEE</li> <li>➤ Mise à jour régulière du site Internet</li> <li>➤ Poursuite des actions de promotion/communication</li> <li>➤ Participation à diverses manifestations : « Salon du vin et de la gastronomie », « Fête de la courge et de la patate », « Terroir en fête », SIA, « Fête de la truffe »...</li> <li>➤ Présence aux deux Halles de producteurs Terre de Provence à Plan-de-Campagne et Pertuis</li> <li>➤ Essai variétal en partenariat avec l'APREL : L'an dernier, 10 variétés de pommes de terre de conservation ont été testées pour leurs qualités agronomiques et gustatives</li> <li>➤ Essai de lutte contre les taupins (vers qui fait des galeries dans les pommes de terre) avec des substances naturelles</li> <li>➤ Développement des adhérents</li> </ul>
AUTRES PARTENAIRES	CD84 = 1.100 €      CD13 = 1.100 €

<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	<b>5.500 €</b>	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2017	<b>5.500 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	<b>2.200 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	<b>2.200 €</b>
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	<b>2.200 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	<b>2.200 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	<b>40 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>40 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

## 3-2. Budget prévisionnel de l'action

*Le total des charges doit être égal au total des produits*

Année ou exercice		2018		
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant	
80 - Achats	5 500,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1 100,00 €	
Prestations de services				
Achats matières et fournitures	5 500,00 €	74 - Subventions d'exploitation :	1 400,00 €	
Autres fournitures	- €	Etat : préciser la(ou) matière(s) sollicitée(s)		
81 - Services extérieurs	- €			
Locations		Région(s)		
Entretien et réparation				
Assurance		Département (a) : 84	1 100,00 €	
Documentation		Département 13	1 100,00 €	
82 - Autres services extérieurs	- €	Métropole Aix-Marseille-Provence (total 2017)	2 200,00 €	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Territoire Marseille-Provence		
Publicité, publication		Territoire du Pays d'Aix		
Déplacements missions		Détail par service : Agriculture	2 200,00 €	
Services bancaires, autres				
83 - Impôts et taxes	- €	Territoire du Pays Saboteis		
Impôts et taxes sur rémunérations		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Estérel		
Autres impôts et taxes		Territoire Istres-Quart Provence		
		Territoire du Pays de Martigues		
84 - Charges de personnel	- €	Commune(s) :		
Rémunération des personnels				
Charges sociales		Organismes sociaux (détailler) :		
Autres charges de personnel				
		Fonds européens		
85 - Autres charges de gestion courantes	- €	Logement de services et de personnel (ex-CRESEVA/emplois aidés)		
		Autres établissements publics		
86 - Charges financières	- €	Aides privées		
		78 - Autres produits de gestion courante		
87 - Charges exceptionnelles	- €	Dont cotisations, dons manuels ou legs		
		79 - Produits financiers		
88 - Dotations aux amortissements	- €	7A - Reprises aux amortissements et provisions	- €	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 500,00 €</b>	
<b>DEFICIT A REPORTER</b>	<b>- €</b>	<b>EXCEDENT A REPORTER</b>	<b>- €</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :</b>				
85 - Emplois des contributions volontaires en nature	- €	87 - Contributions volontaires en nature	- €	
Secours en nature		Bénévoles		
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature		
Personnel bénévole		Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	

La subvention demandée à la Métropole de 2200 représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires.  
(montant attribué/total des produits) x 100

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit « minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président



Fait à : La Tour d'Aigues  
Le : 20/09/2017

Association des Producteurs  
de pomme de terre de Pertuis  
Maison de l'agriculture  
355, Rue du Dr. Medvedowsky  
84240 LA TOUR D'AIGUES  
Tél : 04 90 09 84 44

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

DOSSIER N° 201_6469	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 119674	17 avril 2018	15 mai 2018

**SERVICE DE REMPLACEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

PRÉSIDENT Monsieur Romain BLANCHARD

SIÈGE AIX-EN-PROVENCE

OBJET DE L'ASSOCIATION Créé en 1992, le service de remplacement des Bouches-du-Rhône est une association et un groupement d'employeurs à vocation de remplacement chargé d'organiser et d'assurer le remplacement des non-salariés agricoles du département devant s'absenter de leur exploitation agricole pour les motifs suivants : maternité, paternité, adoption, maladie, accident, congé événement familial, plan handicap, mandat professionnel, mandat syndical, formation, répit professionnel.

OBJET DE LA DEMANDE

Au 31/08/2017, l'association comptabilise :

- 600 journées de remplacement sur le territoire du Pays d'Aix
- 21 exploitants remplacés, ce qui a généré 36 CDD pour 22 salariés qui ont travaillé 4396 heures au total
- 30.069 € d'économies globales réalisées par les 21 exploitations

En 2018, son programme d'actions s'articulera autour des axes suivants :

**- La maladie/accident :**  
Depuis sa création, l'association propose à ses adhérents un contrat collectif de remplacement maladie/accident Groupama/Service de remplacement.  
Une récente négociation avec Groupama Méditerranée, afin de remonter le niveau de l'aide au remplacement pour baisser le reste à charge des exploitants devrait permettre de développer ce type de remplacement, notamment sur la filière de l'élevage, la plus impactée par une absence en cas de maladie ou d'accident.

**- Le développement agricole :**  
Le travail collaboratif entre Services de remplacement de la région PACA entrepris en 2015 sur le motif développement se poursuit. Le développement agricole est essentiel pour l'agriculture, car il a pour mission de contribuer à l'adaptation permanente de l'agriculture aux évolutions scientifiques, technologiques, économiques et sociales dans le cadre des objectifs de développement durable, de qualité des produits, de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et de maintien de l'emploi en milieu rural.

**- Le congé maternité/paternité :**  
Afin que le plus grand nombre de non-salariés soient informés de leurs droits en matière de congé maternité et paternité, une campagne de communication sera lancée sur ce motif, en partenariat avec la MSA Provence Azur et les services de remplacement 83 et 06.

**- La communication auprès des adhérents et des OPA :**  
L'évolution du Service de Remplacement ne serait pas possible sans le travail de communication qui est fait au niveau des adhérents et des OPA partenaires. Une campagne massive va être lancée dès le mois d'octobre sur toutes les réunions professionnelles agricoles du département en relation avec les diverses OPA.

AUTRES FINANCEURS ETAT = 8.147 € CR PACA = 11.340 € CD13 = 2.222 €  
PARTENAIRES PRIVES = 77.903 €

**DONNEES FINANCIERES**

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	<b>131.202 €</b>	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2017	<b>130.000 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	<b>5.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	<b>5.000 €</b>
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	<b>1.800 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	<b>1.800 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	<b>1,37 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>1,38 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

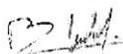
## 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 2018

CHARGES	Montant <sup>11</sup>	PRODUITS	Montant <sup>11</sup>
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	26 590
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>074- Subventions d'exploitation<sup>12</sup></b>	
Autres fournitures		État : Ministère de l'Agriculture	1 638
		casDAR	6 509
<b>61 - Services extérieurs</b>			
Locations			
Entretien et réparation		Région(s) : Conseil régional	11 340
Assurance			
Documentation		Département(s) : Conseil départemental	2 222
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire du Pays d'Aix	5 000
Publicité, publication		- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>		Fonds européens	
Rémunération des personnels	91 585	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	29 967	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	9 650	Autres CAAP-JA-FDSEA-MSA-Groupama	77 903
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66 - Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>131 202</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>131 202</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>13</sup></b>			
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	
La subvention demandée à la Métropole de 5 000 € représente 4 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant attribué/total des produits) x 100			

Signature du Président



Fait à Aix En Provence

Le 15 Septembre 2017

Cachet de l'association



<sup>11</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>12</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

<sup>13</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 89-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

**CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2018/01**

**Action : « Programme d'actions de promotion et de suivi technique des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire »**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**L'E.P.C.I. LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**  
**Territoire du Pays d'Aix**  
**8, place Jeanne d'Arc – CS 40868**  
**13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1**

représenté par **Monsieur Roger PELLENC, Vice-Président délégué Développement économique, Emploi, Formation et Insertion dûment habilité à signer la présente convention par délibération N° 2018\_CT2\_XXX du 15 mai 2018**

ci-après désigné **« Le Pays d'Aix »**

**ET**

l'Association **ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE**  
sise **11, avenue Pierre Jacquemet**  
**13114 PUYLOUBIER**

représentée par **son Président, Monsieur Olivier SUMEIRE**

ci-après désignée **« l'association »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
VU le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,  
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,  
VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,  
VU la délibération N°2012-A131 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attribution de subvention aux associations agricoles,

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous les N° 2018-111/112/113/114/115
- VU la délibération N°2018\_CT2\_XXX du Conseil de Territoire du 15 mai 2018 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation du programme d'actions faisant l'objet de la présente convention,

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Préambule**

La politique d'intervention du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions sur son territoire.

Les associations soutenues par le Pays d'Aix doivent :

- Organiser des manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre le Pays d'Aix et l'association « Association des vigneronns de la Sainte-Victoire » et de fixer les obligations respectives des deux parties.

### **ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION**

Le Pays d'Aix s'engage à subventionner l'association « Association des vigneronns de la Sainte-Victoire » pour l'organisation de son programme d'actions articulé autour de cinq axes :

- Diverses manifestations de promotion de l'appellation des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire
- Organisation de la 12<sup>ème</sup> présentation du millésime
- Organisation du 17<sup>ème</sup> rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire
- Actions techniques et outils de communication
- Organisation d'une 22<sup>ème</sup> journée technique

L'association « Association des vigneronns de la Sainte-Victoire » s'engage, quant à elle, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces actions.

### **ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DU PAYS D'AIX**

**Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 171.726 € pour la période couverte par la présente convention.**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

**La participation du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 42.400 €, soit 24,69 % du coût total prévisionnel :**

- Diverses manifestations de promotion de l'appellation des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire : 6.400 €
- Organisation de la 12<sup>ème</sup> présentation du millésime : 13.300 €
- Organisation du 17<sup>ème</sup> rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire : 9.300 €
- Actions techniques et outils de communication : 12.400 €
- Organisation d'une 22<sup>ème</sup> journée technique : 1.000 €

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix ne sera pas réévaluée.

- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

#### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT**

La participation du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 80 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférent par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;
- **Le solde**, après production :
  - du compte de résultat final de chaque action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.  
Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
  - d'un bilan qualitatif et quantitatif de chaque action subventionnée,
  - d'un état récapitulatif des factures acquittées pour chaque action subventionnée,
  - des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par le service Agriculture du Territoire du Pays d'Aix, lequel vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions ont bien été intégralement mobilisés pour ces dernières par l'association.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

Si ce bilan final du programme d'actions fait apparaître un trop-perçu du Pays d'Aix au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

Les versements seront effectués sur le compte n° 11306/00013/13109251050/31 ouvert auprès du Crédit Agricole Alpes-Provence par l'association.

#### **ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI**

L'association s'engage à :

- ✓ produire sur simple demande du Pays d'Aix tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée,
- ✓ accepter le contrôle du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- ✓ reverser au Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

#### **ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION**

L'association s'engage à :

- ✓ apposer le logo du Territoire du Pays d'Aix sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 2 de la présente convention
- ✓ faire valoir la participation du Territoire du Pays d'Aix dans l'ensemble de sa production de communication
- ✓ transmettre au service Agriculture du Territoire du Pays d'Aix un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

#### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITE**

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la Métropole.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

Accusé de réception en préfecture  
N° 2018-03-00013-13109251050-31-CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

## ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal administratif compétent.

## **ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de la signature de la présente convention et se termine le 31 décembre 2018.

Fait à Aix-en-Provence, le  
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération  
n° 2018\_CT2\_XXX  
du Conseil de Territoire du 15 mai 2018

**Pour le Pays d'Aix**

**Roger PELLENC**  
**Vice-Président délégué**  
**Développement économique, Emploi,**  
**Formation et Insertion**

**Pour l'association « Association des  
Vignerons de la Sainte-Victoire »**

**Olivier SUMEIRE**  
**Président**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

**CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2018/02**

**Action : « 26ème Festival de la Gastronomie  
Provençale »**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**L'E.P.C.I. LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**  
**Territoire du Pays d'Aix**  
**8, place Jeanne d'Arc – CS 40868**  
**13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1**

représenté par **Monsieur Roger PELLENC, Vice-Président délégué**  
**Développement économique, Emploi, Formation et**  
**Insertion dûment habilité à signer la présente convention**  
**par délibération N° 2018\_CT2\_XXX du 15 mai 2018**

**ci-après désigné « Le Pays d'Aix »**

**ET**

**l'Association LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE**  
**PROVENCALE**  
**6, rue des Genêts**  
**13790 CHATEAUNEUF-LE-ROUGE**

représentée par **son Président, Monsieur Jacques GIRARD**

**ci-après désignée « l'association »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
VU le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,  
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,  
VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,  
VU la délibération N°2012-A131 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attribution de subvention aux associations agricoles,  
VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous le N° 2018-090,  
VU la délibération N° 2018\_CT2\_XXX du Conseil de Territoire du 15 mai 2018 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention,

**Il est convenu ce qui suit :**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

## **Préambule**

La politique d'intervention du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions sur son territoire.

Les associations soutenues par le Pays d'Aix doivent :

- Organiser des manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre le Pays d'Aix et l'association « Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale » et de fixer les obligations respectives des deux parties.

## **ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION**

Le Pays d'Aix s'engage à subventionner l'association « Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale » pour l'organisation du 26ème Festival de la Gastronomie Provençale, programmé le 1er juillet 2018 à Châteauneuf-le-Rouge.

L'association « Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale » s'engage, quant à elle, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de cette manifestation.

## **ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DU PAYS D'AIX**

**Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 260.000 € pour la période couverte par la présente convention.**

**La participation du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 27.000 €, soit 10,38 % du coût total prévisionnel.**

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

## ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 80 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférent par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;
- **Le solde**, après production :
  - du compte de résultat final de l'action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.  
Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
  - d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée,
  - d'un état récapitulatif des factures acquittées pour l' action subventionnée,
  - des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par le service Agriculture du Territoire du Pays d'Aix, lequel vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action ont bien été intégralement mobilisés pour ces dernières par l'association.

Si ce bilan final de l'action fait apparaître un trop-perçu du Pays d'Aix au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

Les versements seront effectués sur le compte n° 11315/00001/08001903448/10 ouvert auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse par l'association.

## ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI

L'association s'engage à :

- ✓ produire sur simple demande du Pays d'Aix tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée,
- ✓ accepter le contrôle du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- ✓ reverser au Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

## ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association s'engage à :

- ✓ apposer le logo du Territoire du Pays d'Aix sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- ✓ faire valoir la participation du Territoire du Pays d'Aix. dans l'ensemble de sa production de communication
- ✓ transmettre au service Agriculture du Territoire du Pays d'Aix un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

## ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la Métropole.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

## ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal administratif compétent.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

## **ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de la signature de la présente convention et se termine le 31 décembre 2018.

Fait à Aix-en-Provence, le  
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération  
n° 2018\_CT2\_XXX  
du Conseil de Territoire du 15 mai 2018

**Pour le Pays d'Aix**

**Roger PELLENC**  
**Vice-Président délégué**  
**Développement économique, Emploi,**  
**Formation et Insertion**

**Pour l'association « Les amis du**  
**Festival de la Gastronomie**  
**Provençale»**

**Jacques GIRARD**  
**Président**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180515-2018\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

**OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole - Approbation de conventions**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **23 MAI 2018**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180515-2018_CT2_179- DE Date de télétransmission : 31/05/2018 Date de réception préfecture : 31/05/2018
---